



LA CADIÈRE D'AZUR

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION



JUILLET 2015

Consultable sur le site www.lacadieredazur.fr

Villes et Villages
Fleuris



ROBERT WOGENSCKY
à exposé à l'ESPACE CULTUREL

Bonne saison estivale 2015



Et BANDOL se sépara de LA CADIÈRE

Il y a 300 ans, Bandol se séparait de La Cadière ; pourquoi cette « désunion » ?

Pour le comprendre il faut remonter jusqu'au temps des guerres de religion. En ce temps là, la Provence connaît aussi une période troublée.

Du mois d'août 1578 au mois de juin 1579, deux partis s'affrontent :

- Les **Carcistes**, tenants de la ligue catholique et regroupant des seigneurs provençaux tels que Hubert de Vins, Annibal de Glandevés, Palamède de Forbin, seigneur de Sollies, le seigneur de Carcès ...
- Les **Razats**, partisans de la tolérance religieuse.

En 1578, les Carcistes n'acceptant pas la nomination par le roi d'un nouveau gouverneur de Provence, prennent les armes, descendent vers l'actuel centre Var, forçant les communes à loger leurs soldats « jusqu'à épuisement des ressources »... et attaquent Sollies...

Les communes autour de Toulon et Hyères, inquiètes, réagissent en levant des gens armés dont Etienne Boyer, issu d'une famille de riches marchands d'Ollioules, est nommé capitaine.

En 1586, après une période calme, les troubles reprennent avec plus de violence.

Etienne Boyer s'allie au seigneur de Lesdiguières, dauphinois, partisan des protestants gapençais, qui avait fait allégeance à Henri de Béarn, futur Henri IV. Les troupes d'Etienne de Boyer et de Lesdiguières mettent le siège devant La Cadière qui avait pris le parti de la ligue (le seigneur de La Cadière étant l'abbé de Saint Victor de Marseille).

Depuis le plateau du Moutin, le village est canonné par l'artillerie.

Le 3 juillet le conseil capitule et une forte rançon est exigée. La Cadière se trouve alors dans une situation financière désespérée.

En 1589, désigné comme héritier légitime d'Henri III, Henri de Béarn se trouve confronté à l'Espagne qui soutient les ligueurs. Il demande à Etienne de Boyer de s'opposer à un débarquement éventuel de la flotte espagnole sur nos côtes (on craignait que les espagnols ne viennent se ravitailler en eau douce dans le Grand Vallat). Pour cela, il l'autorise à construire des fortifications sur la « motte » de Bandol (qui fait alors partie du territoire de la commune de La Cadière).

Le conseil municipal, inquiet, demande la destruction de ces fortifications. Mais le roi donne l'ordre à Etienne de Boyer de les renforcer, d'édifier un château sur cet emplacement, et l'en nomme

gouverneur. Ainsi prit naissance le fief de Bandol, sur le territoire de La Cadière.

De ce fait, le futur Henri IV désavoue La Cadière qui se retrouve criblée de dettes avec des consuls emprisonnés comme otages. Ruinée, elle sera obligée de vendre ses moulins à farine.

En 1688, Catherine de Maurel, veuve de François de Boyer (petit fils d'Etienne Boyer) dépose une requête au nom de son fils, pour obtenir la séparation de la terre de Bandol du territoire de La Cadière. La Cadière s'y oppose.

Le 9 septembre 1714, à La Cadière est réuni un conseil des chefs de maison (convoqué « à son de trompe et de la cloche »), qui consent à la séparation de la terre de Bandol d'avec La Cadière, à condition que, après estimation, une partie des dettes soit effacée.

De plus, ce conseil estime que les fortifications de Bandol serviront à tous de « barrière à l'incursion des corsaires ennemis ».

Le 8 janvier 1715, le détachement de Bandol est signifié, par ordre du roi Louis XIV, au seigneur François deuxième Boyer de Foresta.

Le conseil municipal de La Cadière en prend acte début août 1715.

Il est alors procédé à la confection d'un cadastre distinct pour les dites terres de Bandol.

Bandol devient ainsi « un corps de communauté distinct, séparé et indépendant de La Cadière ».

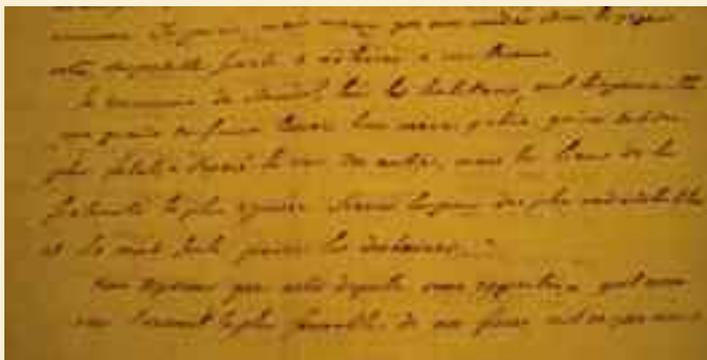
Mais cinq ans plus tard, la peste venue de Marseille décime Bandol et plusieurs Bandolais sont enterrés à La Cadière où cette épidémie n'est pas arrivée.

Jusqu'en 1740 les mariages Bandolais ont continué à être célébrés à La Cadière.

En 1793, lorsque Bandol manque « cruellement » de blé, le conseil supplie celui de La Cadière de lui en fournir quelques charges. Il évoque alors la situation passée en ces termes pathétiques : « La commune de Bandol, tous ses habitants ont toujours eu une grande confiance envers leur mère patrie qu'un sort des plus fatal a séparé les uns des autres, mais les liens de fraternité la plus grande seront toujours indissolubles et la mort seule pourra les déchaîner ... »

BIBLIOGRAPHIE :

- Archives communales de La Cadière
- Cyprien Gabriel dans « Provence historique » (tome III fascicule 12) avril juin 1953
- Jean Broc dans *Bulletins de la société des Amis du Vieux Toulon* (n° 101) 1979
- Marius Cayol, *histoire de Bandol*, édition Aris 1980



Signatures des chefs de maison présents à la réunion du 9 septembre 1714



Extraits des principales décisions du Conseil Municipal

Les procès verbaux complets peuvent être consultés sur le site internet www.lacadierdazur.fr

Séance 26 Février 2015

PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR DEUX CLASSES DE MER ÉTÉ 2015

Il s'agit d'un projet sur le développement durable et l'écocitoyenneté. Il a pour but la sensibilisation des élèves au milieu marin. Il se déroulera au Mugel à la Ciotat. Il concernera deux classes CE2-CM1.

Participation de la commune pour ce séjour : 1 764 euros pour les deux classes.

Adopté à l'unanimité.

PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA CLASSE DE DÉCOUVERTE DE L'ÉCOLE MATERNELLE ANNÉE 2014/2015

Il s'agit d'un séjour organisé par la Directrice de l'école maternelle qui perdure au fil des années dans la région de Nice, et pour lequel il est proposé d'attribuer la même somme que l'an dernier soit 1 150 euros, l'école s'organisant par ailleurs pour collecter des fonds complémentaires.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER AVEC L'O.N.F. LA CONVENTION DE CONTROLE DU DÉBROUSSAILLEMENT EN ZONE DU PPRIF

Elle se déroulera de la façon suivante

- Un 1^{er} contrôle sera effectué par l'O.N.F. accompagné d'une fiche technique et d'observations.
- 3 mois après, un nouveau passage sera effectué. Si les prescriptions ne sont pas réalisées une première pénalité de 135 euros sera appliquée.
- Puis, nouveau passage de l'O.N.F. qui dressera un procès-verbal qui sera transmis au procureur.

Monsieur le Maire indique qu'avec le PPRIF, le rayon de débroussaillage est de 100 mètres selon les zones.

Autorisation donnée au Maire pour signer la convention avec l'O.N.F.

CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS

Accord unanime pour créer des emplois saisonniers en cas de besoin impératif.



FIXATION DE LA TAXE DE SÉJOUR

La loi des finances du 29 décembre a modifié les plafonds des tarifs et le régime des exonérations.

Désormais, toutes les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune, et les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un logement temporaire ne seront pas concernées par cette taxe.

Au tarif perçu par la commune, s'ajoute la taxe additionnelle de 10 % perçue par le Département.

Ces nouveaux tarifs majorés ont été proposés en commission des finances, et compenseront la perte due aux exonérations des mineurs.

Les tarifs proposés par nuitée ou par capacité d'accueil vont de 0,20 à 1€ selon la qualité de l'hébergement comme l'indique le tableau ci-dessous :

Catégories des établissements	Taxe communale	Taxe additionnelle départementale	Total par nuitée
HOTELS 3* Résidences tourisme 3* Meublés de tourisme 3*	0,90€	0,10€	1€
HOTELS 1ou 2* Résidences tourisme 1ou 2* Meublés de tourisme 1ou 2* ou sans Village vacances 1,2,3,4 ou 5* Chambres d'hôtes	0,585€	0,065€	0,65€
Terrains de camping et de caravanes classés 3,4,5*	0,405€	0,045€	0,45€
Terrains de camping et de caravanes classés 1 et 2* Camping à la ferme	0,18€	0,02€	0,20€

Accord unanime sur les nouveaux tarifs de la taxe de séjour.

MAJORATION DE 20 % DE LA TAXE D'HABITATION POUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Après plusieurs débats au Parlement et au Sénat, les communes doivent se prononcer avant le 28 février si elles veulent appliquer cette hausse. 1.151 communes sont concernées dont toutes les communes de l'intercommunalité, sauf Signes et Riboux. Elles doivent appartenir à une zone d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants où existent des difficultés sérieuses d'accès au logement.

Monsieur le Maire indique qu'il est favorable à l'application de cette mesure du fait que nous allons connaître une forte diminution des dotations de l'Etat et une augmentation des charges.

Cependant, il est difficile d'en connaître la recette dans la mesure où nous ne connaissons pas la valeur locative des 659 résidences secondaires.



Suite du Conseil Municipal

Accord unanime pour appliquer la hausse de 20 % sur la part communale de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

FIXATION DES TARIFS DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Il est obligatoire de faire payer l'occupation du domaine public par les entreprises et les particuliers lors des travaux qu'ils réalisent.

échafaudages, palissades	0,80 € par mètre linéaire/jour
bennes, locaux de chantier, véhicules, matériaux	1,50 €. par m2/jour
Dépôts de matériaux	1,50 €. par m2/jour

Il s'agit essentiellement de travaux en zone urbaine.

Ces redevances pour stationnement temporaire seront à régler lors de l'octroi de l'arrêté municipal.

Les tarifs ont été étudiés en commission des finances.

Monsieur le Maire précise que lors de la période estivale, les demandes de travaux ne sont pas autorisées.

Tarifs des droits d'occupation du domaine public adoptés à l'unanimité.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT DE COMMANDES LANCÉ PAR LE SYMIELEC VAR EN QUALITÉ DE COORDONNATEUR POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ. AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une convention pour un groupement d'achat pour la fourniture d'électricité.

Le syndicat est le mieux placé pour constituer le dossier, et pour lancer la procédure. Il fera le choix du fournisseur pour toutes les communes.

Une nouvelle convention sera ensuite proposée pour adhérer définitivement au groupement choisi.

Accord de principe unanime pour l'adhésion de la commune au SYMIELECVAR pour un groupement de commandes.

DÉBATS D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le maire présente les orientations budgétaire pour le cimetière, le service des eaux et la commune et ouvre les débats. Ces débats sont obligatoires mais n'ont aucun caractère décisionnel et ne donnent pas lieu à un vote.

Séance du 1^{er} Avril 2015

AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE NOTARIÉ POUR L'ACQUISITION DES PARCELLES AB 365 ET 366

Il s'agit d'un terrain à proximité immédiate des écoles et du centre du village, l'acquisition se fait à l'amiable au prix demandé par le propriétaire de 100 000 euros, correspondant sensiblement à l'évaluation du service des domaines.

Aménagé en parking, la circulation et surtout la sécurité pour les enfants en seront améliorés. Monsieur le Maire rappelle la gratuité de tous les parkings de la commune.

Le vote a lieu : PAR 25 VOIX POUR (Groupe du Maire, et Mr SORRENTINO par procuration), 4 ABSTENTIONS (Mr BONNET, Mmes LUQUET et TERRAGNO, Mme DOSTES par procuration) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte notarié pour l'acquisition des parcelles AB 365 et 366.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE EN VUE DE L'ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ AU GROUPEMENT DE COMMANDES LANCÉ PAR LE SYMIELEC VAR EN TANT QUE COORDONNATEUR POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Le Maire précise que le 31 décembre 2015, les communes devront faire le choix d'un fournisseur d'électricité.

Afin de mener à bien la négociation, nous faisons appel à notre syndicat compétent en la matière. Le coût de l'adhésion n'est pas très élevé, 1 500 euros pour la commune.

La commune avait délibéré précédemment sur le principe d'adhésion au groupement de commande ; cependant, une nouvelle convention de groupement a été rédigée par le syndicat qui prévoit que les membres seront listés en annexe de la convention qui sera signée après la date du 1er juin 2015.

Le vote a lieu : Adoption unanime de la délibération modificative en vue de l'adhésion au groupement de commandes lancé par le SYMIELECVAR en tant que coordonnateur pour l'achat d'électricité.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015 - COMMUNE

Présentation détaillée du contenu du débat d'orientation budgétaire par Monsieur le Maire :

Dans un contexte budgétaire marqué par la baisse des dotations de l'état, par des dépenses nouvelles sur lesquelles nous n'avons pas ou peu de prise (nouveaux rythmes scolaires, nouvelles normes, mesures salariales ...) la stabilisation des dépenses de fonctionnement sera une priorité tout en maintenant des services publics de qualité.

Les autres recettes (taxe de séjour, taxe sur l'électricité, taxe additionnelle aux droits de mutation ...) peuvent être estimées stables.

Dans le contexte de crise que nous connaissons, afin de ne pas alourdir le poids de la fiscalité locale dans le budget des ménages, il est envisagé de maintenir les taux pour cette année. La capacité d'autofinancement permet la réalisation de projets d'investissement au bénéfice des cadisiens sans recours excessif à l'emprunt.

Monsieur BONNET se réjouit de la baisse du montant de la subvention allouée à la crèche «1,2,3 Soleil», même si elle n'est appliquée que sur le budget primitif, puis demande quelles autres subventions ont été diminuées ?

Monsieur le Maire indique que celle octroyée à l'association «Juste comme ça» a été supprimée, car cette association a cessé son activité. Les autres subventions aux associations seront examinées lors du prochain conseil municipal.



Séance 14 Avril 2015

VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES ANNÉE 2015

Monsieur le Maire précise que nous avons

- le taux le plus bas pour les communes de notre strate.
- Des abattements facultatifs que très peu de communes appliquent, dont l'abattement général à la base pour les résidences principales.

Nous pouvons encore cette année maintenir les taux en vigueur avec un produit supplémentaire de 54 676 du à la majoration des 20 % sur la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Monsieur le Maire rappelle que les taux actuels sont appliqués depuis 2009 :

- Taxe d'habitation : 8,05 %
- Foncier bâti : 20,90 %
- Foncier non bâti : 62,60 %

Le taux des 3 taxes locales directes adoptés à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET EXTÉRIEURES

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que les demandes de subventions faites par les différentes associations ont été examinées d'après leur compte d'exploitation de l'année écoulée, celles retenues présentent un intérêt pour la vie et le dynamisme local d'intérêt public.

Monsieur le Maire fait remarquer que le montant global est très largement inférieur à celui de l'exercice précédent du fait de la cessation d'activité de certaines associations et de la décision de n'attribuer qu'une partie de la subvention demandée par la crèche «1,2,3 Soleil» dans l'attente de la communication de ses comptes.

Et il invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur les montants suivants, sachant que les Présidents et trésoriers des associations ne prendront pas part au vote.

Les subventions sont votées à l'unanimité sauf 1 abstention pour la subvention à la crèche 1, 2, 3 Soleil (M. Bonnet).



ASSOCIATIONS	TOTAL	VOTE
AGE TRESEN	1 500 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
AMICALE C.C.F.F.	400 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
AMICALE LAÏQUE	1 300 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
UN LIVRE AU VILLAGE	500 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
ASSOCIATION PROTECTION ANIMALE	1 000 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
LA BOULE CADIERENNE	1 600 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
LA BOULE CADIERENNE (Dotation des concours)	1 800 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
CENTRE CULTUREL CADIEREN	2 000 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés – Mmes MERIC et JUANICO n'ont pas participé au vote
CERCLE DE L'AUDIARDE	450 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
CHORALE CANTEN	500 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
CRECHE «1,2,3 SOLEIL»	22 500 €	26 VOIX POUR – 1 ABSTENTION (Mr BONNET)
CROIX ROUGE FRANCAISE	350 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RESISTANCE	200 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
DOJO VAROIS	2 700 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
DONNEURS DE SANG	1 300 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
L'ESCOLO	1 800 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
LIGUE CONTRE LE CANCER	300 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
LA LYRE VIGNERONNE	3 400 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
SECOURS POPULAIRE	500 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
SECOURS CATHOLIQUE DU BEAUSSET	400 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
THEATRE DE LA CADIERE	1 700 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés
OFFICE DU TOURISME	3 500 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés – Mmes BONIFAY, JUANICO n'ont pas participé au vote
U.S.C.	21 550 €	À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés – Mme JUANICO et Mr FERRAND (par procuration) n'ont pas participé au vote
TOTAL	3 500 €	71 250 €



Suite du Conseil Municipal

DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT CHEMIN DES BAUMES ET L'ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN DE MARENC ET DES COSTES

Monsieur le Maire indique que les élus du Conseil Départemental n'ont pas encore voté le budget et que l'on ne connaît pas la politique d'aide aux communes qui va être mise en place.

Néanmoins, nous avons inscrit la même somme que l'an dernier soit 120 000 euros.

Une subvention sera demandée au Conseil Départemental pour les deux programmes qui ont été retenus :

- 171 000 euros HT pour l'aménagement du parking chemin des Baumes,
- 562 625,20 euros HT pour les TC3 et TC4 de l'élargissement du chemin de Marenc et des Costes (travaux obligatoires imposés par le PPRIF).

PAR 23 VOIX POUR (groupe du Maire)

Et 4 ABSTENTIONS (Mmes LUQUET, TERRAGNO, DOSTES et Mr BONNET), les demandes de subventions sont adoptées.

RÉALISATION D'UNE OPÉRATION DE LOGEMENTS SOCIAUX AU QUARTIER DU DÉFENDS : PRÉSENTATION DU PROJET INITIÉ PAR ARRÊTÉ DU MAIRE SELON LA PROCÉDURE DE « DÉCLARATION DE PROJET » ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE LANCER TOUTES LES PROCÉDURES NÉCESSAIRES DONT LA DISTRACTION DU RÉGIME FORESTIER

L'arrêté initiant la déclaration de projet en vue de la mise en compatibilité du POS de la commune pour la réalisation d'une opération de logements sociaux au quartier du Défends a été déposé.

Le Maire précise que la procédure est lancée, le parcours est long car il est parsemé d'obstacles, l'O.N.F. va donner un avis favorable mais demande à la commune de compenser la perte de superficie de la forêt par l'acquisition d'une parcelle boisée.

L'opération concerne une surface de 38 132 m² dont 10 000 m² pour l'opération de construction située en zone EN2 au PPRIF et 28 132 m² situés en zone rouge inconstructible au PPRIF correspondant à la bande qui sera débroussaillée sur une profondeur de 100 mètres, ce qui sécurisera aussi les lotissements voisins.

Accord unanime pour la demande d'aide financière pour réaliser l'inventaire du patrimoine des réseaux.

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ « ORGANISATION ET ANIMATION DES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES, DU PÉRISCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT »

Une 2ème commission d'appel d'offres pour le choix du prestataire après analyse des offres a eu lieu le 9 avril.

L'ODEL VAR a été retenue, mieux et « moins disante » pour un montant de 508 587,60 euros (exonéré de TVA). Néanmoins, nous devons attendre les délais de recours avant de notifier le marché à l'Association. Le Maire précise que nous changeons donc d'intervenant pour les NAPS et le périscolaire. Il espère que tout se passera au mieux.

Autorisation unanime donnée au Maire pour signer le marché « organisation et animation des nouvelles activités périscolaires, du périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement ».

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

CIMETIERE – CAVEAUX - COLUMBARIUMS

Ce budget est présenté par Monsieur Daniel ARLON.

Section d'exploitation : 10 000 € en dettes et en recettes

Section d'investissement : 7 311 € en dettes et en recettes

Pas de questions.

Le Budget est voté à l'unanimité au chapitre pour la section d'exploitation et à l'article pour la section d'investissement.

SERVICE DE L'EAU

Ce budget est présenté par Monsieur Sébastien MARTINEZ.

Section d'exploitation : 879 089 € en dettes et en recettes

Section d'investissement : 287 537 € en dettes et en recettes

Monsieur BONNET demande si nous utilisons toujours la modélisation ?

Réponse positive apportée.

Le Budget voté à l'unanimité au chapitre pour la section d'exploitation et à l'article pour la section d'investissement.

COMMUNE

Ce budget est présenté par Monsieur le Maire.

Montant de la section de fonctionnement : 4 507 990 €

Montant de la section d'investissement : 1 667 542 €

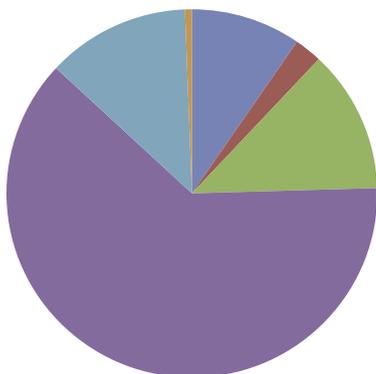
6 175 532 €

Le budget est voté à l'unanimité au chapitre pour la section de fonctionnement et à l'article pour la section d'investissement avec présentation par opération.



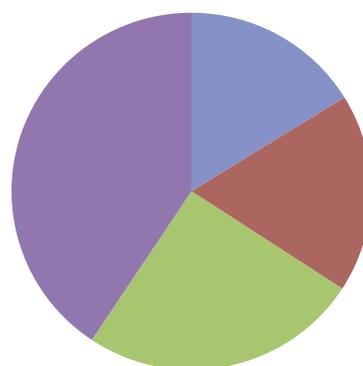


Dépenses d'investissement



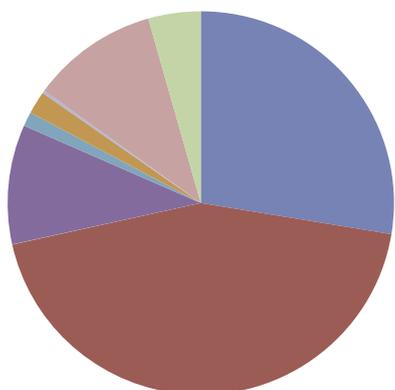
- Immobilisations incorporelles 160 000€
- Subventions d'équipement versées 40 000€
- Immobilisations corporelles 209 300€
- Immobilisations en cours 1040 000€
- Emprunts et dettes assimilées 208 242€
- Dépenses imprévues 10 000€

Recettes d'investissement



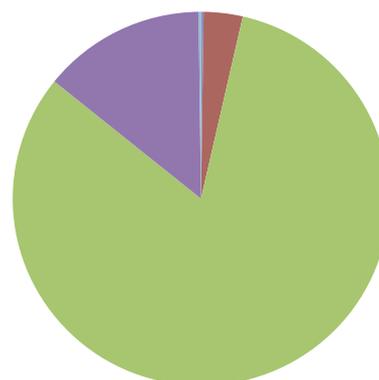
- Subventions d'investissement 270 000€
- Emprunts et dettes assimilées 300 000€
- Dotations, fonds divers et réserves 419 463€
- Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement 678 079€

Dépenses de fonctionnement



- Charges à caractère général 1 244 058€
- Charges de personnel, frais assimilés 1 980 000€
- Atténuation de produits 1 000€
- Autres charges de gestion courantes 453 767€
- Charges financières 54 586€
- Charges exceptionnelles 86 500€
- Dépenses imprévues 10 000€
- Virement à la section d'investissement 480 532€
- Opération d'ordre transfert entre sections 197 545€

Recettes de fonctionnement



- Atténuation de charges 10 000€
- Produit services, domaine et ventes directes 150 800€
- Impôts et taxes 3 706 560€
- Dotations et participations 631 630€
- Autres produits de gestion courante 9 000€

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Un long parcours semé d'embûches !

Lors des derniers mois, la commune a continué à travailler sur les diagnostics agricoles, paysagers, environnementaux nécessaires à l'élaboration du PLU. Des informations figurent d'ailleurs sur le site internet de la commune.

Le futur PLU devra à la fois prendre en compte :

- les enjeux environnementaux comme la protection des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité définis par l'Etat dans le cadre du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique)
- assurer la pérennité de la zone agricole
- dégager des emprises pour la construction de logements sociaux (475 logements sociaux supplémentaires à produire d'ici 2025 – objectif fixé par l'Etat sur la base du nombre de résidences principales au 1^{er} janvier 2013).

Compte tenu de la configuration de la commune (piton rocheux entouré de zones agricoles), les difficultés sont énormes. Les objectifs assignés à la commune sont antinomiques !

Par ailleurs, la commune ne dispose d'aucune réserve foncière dans la zone urbaine.

Avec une densification d'ambiance périurbaine ou villageoise comme préconisée par le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Aire Toulonnaise de 20 à 50 logements /hectare, les 475 logements sociaux manquants nécessiteraient une superficie de 10 hectares.

Par ailleurs, la zone agricole représente 33% du territoire communal et la zone naturelle 43%.

Lors des dernières réunions des Personnes Publiques Associées sur le Plan Local d'Urbanisme (les 3 juillet 2014 et 7 octobre 2014) au cours desquelles la profession agricole a montré son opposition à la réalisation de programmes d'urbanisation au détriment de la zone agricole, **Monsieur le Maire a invité les représentants et défenseurs de l'agriculture à soutenir l'action de la commune en dénonçant auprès des**

services de l'Etat de tels objectifs incompatibles avec le caractère rural de la commune de La Cadière d'Azur. Ce même discours a été tenu le 9 décembre 2014 par Monsieur le Maire auprès des représentants des associations de quartiers réunis, dans le cadre de la concertation mise en place, à l'initiative de la commune afin de présenter l'avancée de la réflexion sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et d'échanger sur ce dossier.

Les quelques zones envisagées pour l'ouverture à l'urbanisation présentent des contraintes et des difficultés variées (contraintes techniques et financières, environnementales, paysagères liées à l'occupation du sol, à la mosaïque foncière...).

Le futur PLU doit non seulement réserver des secteurs pour la production de logements mais encore permettre une mixité en conservant et développant des activités.

Les zones définies comme présentant des enjeux en vue d'une urbanisation future et qui sont actuellement à l'étude sont les suivantes :



• **Secteur de St Marc** : cette zone est située à proximité du village, en continuité de la zone urbaine actuelle. Initialement la commune avait envisagé une zone d'urbanisation future plus large correspondant à l'actuelle zone NB du Plan d'Occupation des Sols (zone

à 5 000 m²). L'étude plus précise de ce secteur a fait apparaître un certain nombre de contraintes dues principalement à la topographie des lieux, notamment au niveau des réseaux d'assainissement. Le classement de l'actuelle zone NB en zone à ouvrir à l'urbanisation pour la construction de logements y compris des logements sociaux impliquerait la mise en oeuvre de travaux importants notamment en termes de :

- réseaux d'assainissement des eaux usées avec la réalisation de stations de relevage des eaux usées,
- réseaux d'assainissement pluvial,
- d'aménagement de voirie.

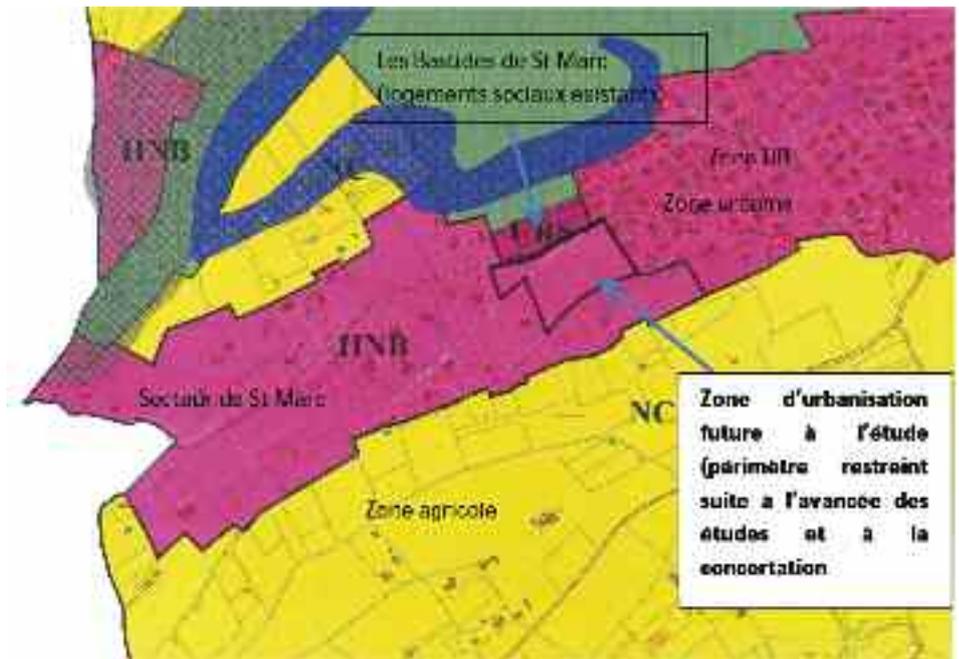
Le coût prévisionnel de ces travaux n'étant pas à l'échelle de la possible densification attendue et afin de ne pas grever les finances communales et les propriétés qui auraient à supporter tout ou partie de ces travaux, le secteur d'étude a été réduit. Cette évolution du secteur d'étude s'explique d'une part par l'avancée des études techniques qui ont révélé d'importantes contraintes techniques et s'inscrit d'autre part dans la concertation menée par la commune.

Le secteur actuellement à l'étude est limité à une superficie d'environ 1,5 hectare, secteur actuellement desservi par la voirie et l'assainissement collectif.

• **La zone du TOC** : une zone d'urbanisation future destinée à de l'activité est inscrite au Plan d'Occupation des Sols en vigueur depuis 1990 mais sa réalisation s'est heurtée à l'opposition de la profession agricole il y a une vingtaine d'années. Dans la recherche d'une mixité fonctionnelle, il est envisagé de réserver cette zone proche de l'autoroute pour y implanter des locaux d'activités. Une étude est menée actuellement par la commune afin de connaître les besoins en termes de locaux pour les artisans communaux. A ce titre, un questionnaire a été envoyé récemment à tous les artisans de la commune figurant sur le listing de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var afin de connaître leurs besoins en matière de

locaux pour le développement et la poursuite de leur activité. La commune travaille aussi sur la faisabilité de développer une telle zone en concertation avec les services de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var. En aucun cas, la démarche initiée vise à compromettre le tissu commercial du village qu'il convient de pérenniser. Par ailleurs, l'aménagement projeté de la zone a soulevé une forte opposition de la part des représentants de l'agriculture dans la mesure où des cultures seraient impactées. Compte tenu de l'atteinte portée à l'activité agricole, il est envisagé de revoir le périmètre d'étude afin notamment de soustraire les zones cultivées. Par ailleurs, la commune étudie aussi la possibilité d'implanter une Résidence Senior et des logements sociaux avec aménagement de jardins familiaux et quelques activités connexes.

- **La zone de St Jean** directement reliée avec le village, elle est située en zone agricole au Plan d'Occupation des Sols mais l'exploitation est largement arrêtée suite à la cession d'activité du principal propriétaire-exploitant. Ici aussi, la profession agricole émet de très importantes réserves en avançant le fait que ce secteur présente tout de même un potentiel agricole. L'urbanisation de cette zone permettrait de réaliser du logement locatif social mais également d'assurer un parcours diversifié de l'habitat (accession à coût maîtrisé pour les primo-accédants, logements libres)
- **La zone des Trous** actuellement classée en zone NB au Plan d'Occupation des Sols, elle est en connexion directe avec le village et les réseaux publics. Elle serait destinée à des logements y compris des logements sociaux.
- **La zone des Vannières** (issue de la zone NA- d'urbanisation future du POS) qui serait destinée à recevoir une opération privée tournée vers le tourisme sur un périmètre plus réduit que l'actuelle zone NA. La faisabilité technique du développement de cette zone est étudiée par le propriétaire porteur du projet.
- **La zone de la Barbarie** actuellement classée en zone INB au Plan



Localisation du nouveau périmètre d'étude de la zone de St Marc
(sur le fond de plan du POS en vigueur)

d'Occupation des Sols, elle correspond à l'emprise d'un actuel centre de vacances (anciennement maison de vacances du Ministère de l'Équipement). Ici encore, la faisabilité technique du développement de cette zone est étudiée par le propriétaire porteur du projet. La vocation future serait essentiellement orientée vers de l'habitat (dont des logements sociaux) avec quelques activités envisagées.

- **La zone de la Noblesse** à la sortie du Plan du Castellet : il s'agit d'intégrer dans le futur zonage du PLU la zone commerciale existante (à la sortie du Plan du Castellet en direction de Bandol mais située sur la commune de La Cadière d'Azur !).
- **La zone du Défends** fait l'objet d'une procédure spécifique de déclaration de projet en vue d'y réaliser rapidement une opération exclusive de logements sociaux.

Enfin, le projet de PLU prévoit aussi le classement en zones agricoles d'importantes superficies (environ 150 hectares) essentiellement au nord où de nombreux agriculteurs ont sollicité des modifications de zonage afin de mettre en cultures des terrains pour des plantations de vignes ou d'oliviers par exemple. Ces demandes, par leur

ampleur, sont exceptionnelles et situées très majoritairement en Appellation d'Origine Protégée Bandol.

Il s'agit de reconquêtes agricoles. Auparavant, ces secteurs étaient cultivés (cultures sèches en restanques) ; d'anciennes photographies l'attestent. Puis, suite à la déprise agricole, la forêt a envahi ces espaces.

Il est précisé que chaque demande fait l'objet d'une étude approfondie par la commune notamment au niveau de l'insertion paysagère du projet et de son impact écologique.

Avis : les exploitants agricoles qui disposent d'un projet relativement abouti de mise en culture dans des secteurs actuellement classés en zone naturelle par exemple sont invités à déposer leur demande auprès de la mairie au service urbanisme. La demande doit s'accompagner d'un plan de localisation et d'une note détaillant le projet envisagé (type de cultures, travaux envisagés pour la mise en cultures, maîtrise foncière des terrains, superficies, échéancier de réalisation).

SUITE DE LA CONCERTATION ...

En complément des informations mises en ligne régulièrement sur le site de la commune, et des permanences organisées (seize permanences déjà effectuées spécifiques au projet de Plan Local d'Urbanisme), une réunion publique devrait être organisée à l'automne 2015.

Une information sera réalisée sur le site internet de la commune, par voie de presse et d'affichage.

Un nouveau planning des permanences spécifiques au PLU a été établi.

Il s'agit de permanences sans rendez-vous tenues au 2^{ème} étage de la mairie annexe.

Mois	Dates des permanences dédiées au PLU tenues par l'adjoint à l'urbanisme (mairie annexe -2 ^{ème} étage) - sans rendez-vous
Jun 2015	Jeudi 11 juin 2015 de 8H30 à 12H00 Mardi 30 juin 2015 de 8H30 à 12H00
Juillet 2015	Mercredi 15 juillet 2015 de 8H30 à 12H00 Lundi 27 juillet 2015 de 13H30 à 17H00
Août 2015	Vendredi 7 août 2015 de 13H30 à 17H00 Samedi 22 août 2015 de 8H30 à 12H00

La prévention des citoyens face aux risques majeurs : différentes actions mises en place par la commune de La Cadière d'Azur

Plusieurs supports de communication sont mis en place pour améliorer l'information de la population sur les risques majeurs :

- **Des panneaux d'information** détaillant la conduite à tenir face à un risque majeur ont été affichés dans les bâtiments publics et transmis à certains gestionnaires d'équipements accueillant du public (comme les campings, hôtel, restaurants...).

- **Un document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** recensant les risques majeurs existants sur la commune et définissant les mesures à prendre a aussi été élaboré. Il s'agit du livret joint au présent bulletin. Je vous invite à le lire avec attention et à le conserver précieusement !

- **Un système d'appel en masse de la population**

Dans le cadre de la prévention des risques, et afin d'assurer au mieux votre sécurité, un automate d'appels d'alerte a été mis en place depuis 2011.

Ce dispositif permet d'alerter rapidement la population en cas

d'événement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse de risques naturels ou technologiques.

Les coordonnées téléphoniques des administrés figurant sur l'annuaire téléphonique sont automatiquement intégrées dans la base de données.

Si vous souhaitez être contactés sur un autre numéro de téléphone fixe, portable, ou par télécopie ou mail des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre, vous trouverez en annexe, une fiche que nous vous demandons de bien vouloir nous retourner.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le :

Service urbanisme. Tél : 04.94.98.25.21

Email : urbanisme@lacadieredazur.fr



FICHE D'INSCRIPTION

Au service d'alerte de La Commune de LA CADIÈRE D'AZUR

Je soussigné, (nom en majuscule)..... Prénom.....

Demeurant (adresse).....

Souhaite bénéficier du système d'information mis en place par **LA COMMUNE DE LA CADIÈRE D'AZUR**

Support souhaité :

Message vocal sur téléphone fixe

Message vocal sur téléphone mobile n°.....

S.M.S. sur téléphone mobile n°.....

Courriel à l'adresse.....

Télécopie au numéro

Fait à le

Signature :

Le présent document doit être retourné le plus rapidement possible :

Commune de LA CADIÈRE D'AZUR - Service urbanisme
« Inscription au système d'alerte »
Mairie annexe - Place Jean Jaurès
83740 LA CADIÈRE D'AZUR
urbanisme@lacadieredazur.fr

Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de La Sainte-Baume

Le projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume avance à grands pas. Les six commissions thématiques mises en place dans le cadre du processus d'élaboration de la Charte se sont réunies pour la seconde fois dans le courant du premier trimestre 2015. Un avant-projet de Charte ne tardera plus à être diffusé, puisqu'il sera rendu public et envoyé pour consultation aux services de l'Etat à la fin du mois de juin.

Le 18 mai 2015, six mois après sa nomination, Monsieur le Préfet du Var, Pierre SOUBELET, accompagné de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Brignoles, Raymond YEDDOU, a honoré le territoire de sa présence.

Il a été accueilli par le Maire René JOURDAN, Michel GROS président du syndicat mixte du PNR et maire de La Roquebrussane, Alexandre NOËL directeur du syndicat mixte du

PNR, Sébastien BOURLIN conseiller départemental et maire de Pourrières, Alexandre DORIOL directeur de cabinet du président de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, par les maires concernés par le PNR et élus de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume : Jean MICHEL Maire de Signes, Georges FERRERO Maire du Beausset, Blandine MONIER Maire d'Evenos, Jean Paul HUSSE représentant le maire du Castellet et par les délégués au syndicat mixte du PNR : Robert DELEDDA (La Cadière d'Azur), Joseph FABRIS (Signes), Monique MATHIEU (Le Beausset).

Lors de cette réunion, Monsieur le Préfet a pris connaissance du projet de Parc Naturel Régional de La Sainte Baume.

A quelques mois de la finalisation de l'avant-projet de Charte, cela témoigne de l'attachement des services de l'Etat au projet de PNR de la Sainte-Baume.





BILAN DES TRAVAUX DEPUIS DÉCEMBRE 2014

Liste non exhaustive

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT RÉALISÉS

- Chemin de Marenc et des Costes: dans le cadre des travaux obligatoires imposés par le PPRIF (Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts), élargissement et requalification du chemin avec la fin de la tranche conditionnelle n° 2 entre la fin de la 1^{ère} tranche et le chemin de la Croix des Signaux.
- Chemin de Cuges : Captation des eaux pluviales au niveau du N° 3160.
- Chemin de Cuges Haut : Réfection de la voirie (gravillonnage en bi-couche) à partir du N° 3492.
- Chemin du Pin: Réfection partielle du revêtement de la voirie.

- Chemin de la Toussane : Captation des eaux pluviales.
- Rue des Aires Longues: Réfection de la voirie (enrobés + aménagement de 2 ralentisseurs).
- Chemin des Vaussiers : 2^{ème} tranche aménagement de l'accotement avec intégration d'un caniveau béton (sur 350 mètres environ).
- Village : Travaux économie d'énergie en Eclairage Public. (Voir article spécifique)
- Eglise Saint André : Sécurisation accès éclairage sur le clocher.
- Ecole Maternelle : Remise en conformité des armoires électriques.
- Ecole Maternelle : Remplacement des portes PVC.



Chemin de Marenc et des Costes - Avant



Chemin de Marenc et des Costes - Après



Chemin de Marenc et des Costes - Avant



Chemin de Marenc et des Costes - Après



Chemin de Cuges - Avant



Chemin de Cuges - Après



Chemin du Pin - Après



*Rue des Aires Longues
Avant*



Rue des Aires Longues - Après



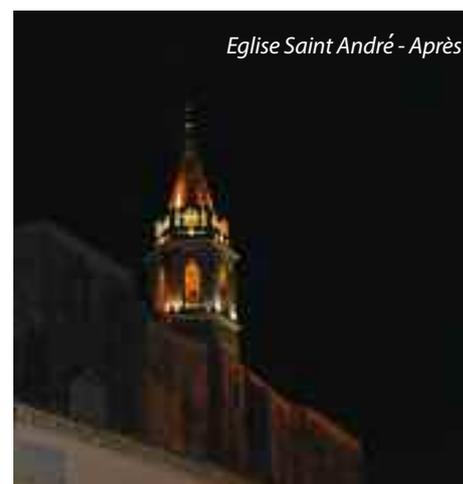
Chemin de la Toussane - Après



*Portes Ecole Maternelle
Après*



Chemin des Vaussiers - Après



Eglise Saint André - Après



- Place Jean Jaurès : Nettoyage des 2 Fontaines.
- Confortement de la barre rocheuse le long du chemin communal au droit de la coopérative « Moulin de La Roque ».
- Chemin de Fontanieu : Stabilisation et confortement de la voirie par la réalisation d'une dalle béton avec enrobés (sur 100 mètres environ).
- Chemin piétonnier de Saint Marc bas : Traitement de la surface et pose d'un caniveau béton pour captation des eaux pluviales.
- Chemin de Pibarnon à Fontanieu : Réfection partielle de la voirie.
- Ecole Maternelle : Fourniture et pose de nouveaux stores.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EN COURS

- Chemin du Pas d'Antuni : Extension du réseau Eclairage Public avec 6 points lumineux supplémentaires.
- Rue Aristide Briand : Réalisation de l'opération de Logements Sociaux « La Farigoule ».
- Chemin de Saint Marc: Extension du réseau d'Eau à son extrémité.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT À VENIR

- Chemin de Marenc et des Costes : dans le cadre des travaux obligatoires imposés par le PPRIF (Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts), élargissement et requalification du chemin avec le début de la tranche conditionnelle n°3 à partir de l'intersection du chemin de la Croix des Signaux.
- Chemin des Baumes : Création et aménagement d'un parking supplémentaire à proximité des écoles.
- Chemin de la Malissonne : Réfection partielle de la voirie par le biais d'une Convention avec la Municipalité de Saint Cyr sur Mer (maître d'œuvre) puisque le chemin chevauche les 2 communes.
- Bureau de La Poste : Réfection couverture / toiture.
- Chapelle Sainte Anne : Réfection couverture / plafond.
- Eglise Saint André : Réfection partielle couverture / toiture.
- Ecole Élémentaire : Réfection des peintures extérieures (volets, garde - corps, soubassement...).
- Ecole Élémentaire : Remplacement menuiseries (fenêtres PVC).



Fontaines
Place Jean Jaurès
Avant



Fontaines
Place Jean Jaurès
Après



Barre Rocheuse
Moulin de la Roque - Après



Chemin de Fontanieu - Avant



Chemin de Fontanieu - Après



*Chemin Piétonnier
de Saint Marc
Avant*



Chemin Piétonnier de Saint Marc - Après



Chemin de Pibarnon à Fontanieu - Avant



Chemin de Pibarnon à Fontanieu - Après



Chemin du Pas d'Antuni - En cours



Rue Aristide Briand - En cours



Chemin de Saint Marc - En cours



TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES (LISTE NON - EXHAUSTIVE)

- Entretien Général.
- Espaces Verts.
- Maçonnerie.
- Voirie.



Débroussaillage du mur enceinte cimetière



Entretien de la Tour de Fond d'Abeille



Panneaux d'information communaux



Entretien de l'école élémentaire



Réparation chariot hydraulique à la morgue



Entretien Boulodrome

Espaces Verts



Élagage





Caniveau chemin la Cambuse



Potelets avenue Vincent Négre



Chemin de La Roquette



Humidité intérieure et extérieure - Morgue - Cimetière



Caniveau chemin Croix des Signaux



Signalisation Avaloirs Chemin des Arnauds



Maçonnerie à l'Espace Culturel



Caniveau en béton chemin de Fontanieu



sécurité chemin des Roquettes



Pavés avenue de la Libération



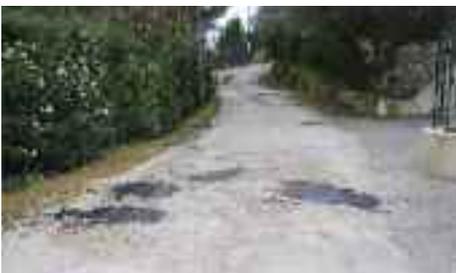
Elagage chemin de l'Argile



Effondrement chemin Marenc et des Costes



Curage ruisseau - chemin de St-Antoine



Voirie chemin de la Madrague



Entretien du caniveau la Cambuse et Porte Rouge



Potelets rue Blanquerie

Jardinière rue du Greffe



Grille Traverse Pénitents Noirs - Avant



Pendant



Après



TRAVAUX ÉCONOMIE D'ÉNERGIE EN ÉCLAIRAGE PUBLIC AU VILLAGE

La Municipalité vient d'effectuer des travaux d'économie d'énergie concernant l'éclairage public du village avec la mise en place d'Ampoules Basse Consommation sur Luminaires compatibles, par le biais du SYMIELECVAR (Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var), maître d'ouvrage de l'opération, Syndicat auquel la commune adhère et qui lui permet une organisation et une gestion efficace dans le domaine de la distribution de l'énergie électrique.

Les Avantages et Plus - Values concernant ces travaux d'économie d'énergie sont les suivants :

- La Commune va pouvoir ajuster ses contrats auprès de son fournisseur en électricité, permettant également de diminuer l'impact « consommation » en période de pointe hivernale ce qui engendrera des économies budgétaires annuelles.
- Réduction des gaz à effet de serre.

- Diminution des nuisances lumineuses en conformité avec les prescriptions de la loi Grenelle II de l'environnement. (Mise en place de luminaires avec miroirs.)
- Amélioration des performances photométriques des luminaires.
- Amélioration de la qualité de rendu des couleurs de nuit.
- Diminution de la puissance consommée en heure de pointe journalière.
- Diminution des coûts de maintenance grâce au matériel neuf.
- Récupération des Certificats d'Économie d'Énergie par le SYMIELECVAR (Loi POPE) et perception des subventions du FEDER (Fonds européen de Développement Économique et Régional).

Ces travaux ont concerné 58 luminaires fonctionnels, 24 luminaires boules, 109 luminaires de style avec pose de 14 horloges astronomiques dans les armoires de commande.



Rue Marx Dormoy - En cours



Rue Gabriel Péri - Après



Rue Marx Dormoy - Après



CRÉATION POINT D'APPORT VOLONTAIRE CHEMIN DES VAUSSIERS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE BAUME

La Municipalité de La Cadière d'Azur informe ses administrés qu'un nouveau Point d'Apport Volontaire (PAV) a été créé par la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, dans le cadre de ses prérogatives, au chemin des Vaussiers.

Pour mémoire, il en existe désormais 7 sur le territoire communal :

- Chemin des Aires de Sainte Madeleine
- Chemin des Baumes
- Chemin de Cuges
- Chemin de la Lougne
- Chemin de la Malissonne - Départementale 66
- Chemin des Vaussiers
- Route de La Cadière - Départementale 266

A leur mise en place et au-delà, ces lieux de collecte étaient propres et les agents de la communauté de commune devenue communauté d'agglomération effectuaient leur tâche au mieux. Nous nous en félicitons tous.

MAIS PATATRAS ! A voir les photos ci-contre, quelle horreur compte tenu des paysages environnants. La situation nous oblige à reprendre un discours moralisateur :

Pour le confort visuel et olfactif des riverains et de tous les administrés, la Municipalité rappelle à nouveau, combien il est important de respecter ces zones de PAV en y apportant seulement ce qui doit l'être. Penser à adapter vos apports pour qu'ils rentrent dans les containers (ordures ménagères, verres, papier et plastique) et à la rigueur, s'ils sont pleins, revenir le lendemain.

C'EST POSSIBLE !!!!!



Nouveau PAV chemin des Vaussiers



Sans commentaire...



Sans commentaire...



PAV Propre... Et respecté

LE COMITÉ COMMUNAL FEUX DE FORÊT DES HOMMES VOLONTAIRES ET BÉNÉVOLES

Repérables à leur combinaison orange, les membres du C.C.F.F. ont une présence rassurante.

Peu ou prou, chacun sait que leur tâche principale consiste à surveiller l'ensemble forestier cadién et les accès publics ou privés qui conduisent aux habitations.

Leur rôle c'est aussi de prêter main forte hors de la commune, comme ils l'ont fait au cours des dramatiques inondations dans le Var, en 2014.

Les patrouilles locales, effectuées le plus souvent en binôme, dans leur véhicule tout terrain porteur de 600 litres d'eau, leur permettent de visualiser le manque de débroussaillage ou d'inciter à le parfaire et d'informer au maximum les propriétaires concernés des risques encourus tant pour eux-mêmes que leur bien.

A l'occasion, ils rappellent que suite à l'approbation du P.P.R.I.F. par arrêté préfectoral le 14 avril 2014, la réglementation exige actuellement un débroussaillage de 50 à 100 mètres autour de toute construction selon les zones.

Evidemment, lors d'un incendie, les membres du C.C.F.F., en appui des pompiers qui eux ont la maîtrise de lutter contre le feu, les guident si nécessaire quand les secours viennent des communes éloignées et assument grosso modo «l'intendance».

Le C.C.F.F. est sous l'autorité du Maire président de droit et d'un président délégué.

Depuis janvier 2011, Lucien GRAVIER assumait cette responsabilité. Homme de terrain, calme et volontaire, il s'est investi avec efficacité et sérénité.

Nous le remercions pour le travail accompli.

Lors de l'assemblée générale du 17 avril 2015, il a décidé de passer le relais à un autre, en restant actif au sein du groupe.

La candidature de Jean-Michel LARDON, manifestement déterminé à continuer d'aller de l'avant a été retenue avec l'aval du Maire.

Nous lui souhaitons avec ses collègues volontaires, et bénévoles bonne entente et réussite pour la prévention du risque incendie.

LE MARCHÉ DU JEUDI MATIN

Un rappel utile, surtout en cette saison «le marché du jeudi matin» rue Gabriel Péri.

Une bonne occasion de venir au centre du village et d'aller aussi dans les commerces de proximité ouverts toute l'année.

Profitez des parkings gratuits pour respecter les restrictions de circulation signalées à partir de la rue Vincent Négrel afin d'assurer la sécurité de tous.





Aux lecteurs,

Les bénévoles de la bibliothèque municipale veillent à sa bonne marche et sont à votre disposition pour vous recevoir aux heures de permanence.

L'équipe assure l'achat des livres 3 fois par an, leur classement, l'entretien et l'enregistrement.

Derniers achats, les œuvres de F Bourdon, F Arthaud, J. Garcin, Houellebecq, J.P. Darroussin.

Mais on peut relire avec plaisir F. Bourdin, J.P. Chabrol, Edmonde Charle Roux, Max Gallo, F. Hébrard, Ch.Jacques ...

Un apport régulier par la médiathèque de Draguignan enrichit la mise à disposition par d'autres romans, policiers et autres ...

RAPPEL :

La bibliothèque est située sur la place Emile Préboist.

Pour la rentrée de septembre et jusqu'à la fin décembre elle sera ouverte à partir du lundi 14 septembre aux horaires suivants :

Lundi de 16h30 à 18h

Mercredi de 16h30 à 18h

Jeudi de 9h30 à 11h30

La cotisation annuelle est toujours de 8€ et gratuite pour les ados jusqu'à 16 ans.

Permanences de l'été :

Mercredi de 17h à 18h30

Jeudi de 9h30 à 11h30.

BONNES VACANCES A TOUS !

INFORMATION DE L'OFFICE DU TOURISME LOCATIONS MEUBLÉS - TAXES DE SÉJOUR

Toute personne, qui propose de louer un meublé de tourisme, doit faire une déclaration préalable à la mairie de la commune ou est situé le meublé (**Cerfa n°14004*02**).

Le propriétaire qui ne déclare pas sa location encourt une amende de 3° classe par la commune, soit un montant de 450€. Pour tout renseignement, s'adresser à l'office du tourisme (tel 04 94 90 12 56)

En 2015 les tarifs de la taxe de séjour ont été modifiés (voir, dans ce bulletin, le Procès Verbal du conseil municipal du 28 février 2015).



Vous partez en vacances... Renseignez la fiche ci-dessous



Mairie de la Cadière d'Azur

Police municipale

Fiche opération tranquillité vacances

DEMANDEUR

M./M^{me} :

Adresse :

.....

.....

.....

Téléphone portable :

Période d'absence : du au

Chien : oui - non

Alarme : oui - non

PERSONNE À AVISER EN CAS DE PROBLÈME

M./M^{me} :

Adresse :

.....

.....

.....

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

Signature du demandeur :

À rapporter à la police municipale qui effectuera des patrouilles de surveillance. Ce service est confidentiel et gratuit.

Police Municipale : 06 60 16 87 76



LES ANIMATIONS QUI NOUS RASSEMBLENT ...

ERRATUM

Dans le bulletin précédent s'est glissée une erreur : le spectacle de Danses Africaines de l'été 2014 était offert et organisé par l'Association des Commerçants et non par la municipalité. Les responsables de l'élaboration du Bulletin Municipal présentent leurs excuses à l'Association des Commerçants et les remercient de participer à l'animation estivale du Village.



... organisées par LA MUNICIPALITÉ

CÉLÉBRATIONS PATRIOTIQUES

- JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR DES VICTIMES ET HÉROS DE LA DÉPORTATION NAZIE, dimanche 26 avril
- HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE DE LA GUERRE D'ALGÉRIE ET DES COMBATS DU MAROC ET DE TUNISIE Jeudi 19 mars
- ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945
- COMMÉMORATION DE L'APPEL DU GÉNÉRAL DE GAULLE, 18 juin 1940.
- JOURNÉE DE LA FÊTE NATIONALE, 14 juillet.
- ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DE LA CADIÈRE D'AZUR, 20 août.
- ARMISTICE DE LA GUERRE 1914-1918, 11 novembre



Téléthon du 05 décembre 2014



13 DESSERTS 21 décembre 2014





MARCHÉ DE NOËL, 21 décembre 2014 Défilé des Santons et vin chaud



FEU D'ARTIFICE & VIN CHAUD 1^{er} janvier 2015



REMERCIEMENTS TÉLÉTHON 20 janvier 2015 Remerciements et remise du chèque



BALETI, 24 janvier 2015



EXPOSITION « EN AVANT LA MUSIQUE » du 3 au 13 février 2015

VŒUX DU MAIRE, 22 janvier 2015





Carnaval, samedi 11 avril



Participation au tournoi de rugby des 6 clochers le 11 avril au Beausset



Rallye voitures anciennes, Samedi 2 mai parking de la Font d'Abeille

Tournoi de contrée, 17 avril équipes mixtes



SOIRÉE JAZZ, samedi 23 Mai

Hommage à RAY CHARLES
Un concert de grande qualité,
autour de l'esprit « Ray Charles »,
de son amour de la vie, de sa gaîté.
Spontanément les danseurs ont envahi
la place Jean Jaurès.



FÊTE DES VOISINS, Vendredi 29 Mai

Place Jean-Jaurès à partir de 20h



ANIMATIONS

Fête de la Musique, Dimanche 21 juin



Feu de La Saint Jean mercredi 24 juin



Bal, mardi 14 juillet

Place Jean-Jaurès, de 21h30 à 01h
Avec le groupe « Black and Whites »

Baleti dei Cadiero, Lundi 13 juillet

Attention "Lou Baleti Deï Cadiéro" revient : l'Office de Tourisme et son collectif **Boulègue Cadière** en partenariat avec **La Municipalité de La Cadière d'Azur**, organise la 4^e édition de « Lou Baleti Deï cadiero ».

Forts de la réussite et de la fréquentation des trois années précédentes, nous mettons en place la quatrième édition le : **lundi 13 juillet**. Nous accueillerons les groupes « **Castanha é Vinovel** », Place Jean Jaurès, de 19h à 21h et Parking de la Font d'Abeille, de 21h30 à 22h30, « **Jamin** », « **l'Art à Tatouille** » et en final « **Leyan et Skoob** » de **Chinese Man Records**.

Repas Cadiéren vendredi 24 juillet

cour de l'Ecole primaire, à partir de 20h
Inscriptions à l'Office de Tourisme
(tel 04 94 90 12 56)
Rassemblement des Cadiérens et de leurs amis
autour d'un repas dansant

Le Baleti dei pitchouns, samedi 1^{er} août

Bal, samedi 15 août

Place Jean-Jaurès de 21h à 01h
Avec le groupe « Contact Emoi », un groupe apprécié des Cadiérens

Libération de La Cadière, vendredi 20 août

Place Charles de Gaulle à 22h
Avec BRUNO BONIFACE dans son
One Man Show « Celebrity »
Véritable homme caméléon sur scène,
il nous offre là toute l'étendue de ses talents
d'imitateur, comédien et chanteur.

Fête des Vendanges, dimanche 23 août

Toute la journée à partir de 11h.
Dégustation d'AOC Bandol, présence de domaines, dégustation de la première pressée de raisins, défilé de charrettes, stands d'artisans ...

Exposition de Marc INGOGLIA,
artiste sur plexiglass, du 18 au 27 septembre

Bal des années 80, samedi 29 août

21h, Place Jean Jaurès

PRÉSENTATION DES ASSOCIATIONS

En septembre :

Chaque association qui le souhaite pourra présenter un panneau illustrant ses activités.

Il sera exposé dans l'Espace Culturel
qui sera ouvert aux enfants et à leurs parents.

« COURSES DES VIGNES » Dimanche 8 novembre

La 5^e "Course des vignes" aura bien lieu cette année et la date retenue est le 08 novembre. L'ambiance, l'esprit et la dynamique de cette course seront conservés pour le plus grand plaisir des sportifs. Nous vous préparons quelques surprises. Inscriptions auprès de l'office du tourisme :
04 94 90 12 56



Fête de la Sainte Cécile, 23 novembre



LA BOOM DU PÈRE NOËL
jeudi 17 décembre

**MARCHÉ DE NOËL
ET DÉFILÉ DE SANTONS**
dimanche 20 décembre

LES ANIMATIONS ANNUELLES QUI NOUS RASSEMBLENT organisées par L'OFFICE DU TOURISME

« ON DANSE A LA CADIÈRE »

Les couples ont dansé les 8 février,
8 mars, 17 avril, 17 mai,

Depuis septembre 2014, la Municipalité a organisé,
chaque mois, un dimanche après midi dansant.
Chacun a réuni entre 60 et 70 participants.
Après la trêve de l'été, ils recommenceront
les 27 septembre et 11 octobre.
Préparez vos paillettes.



VIDE-GRENIERS

Samedi 18 Avril et 20 septembre



JEUDI ÉLECTRO

Place Jean Jaurès, les 7 mai, 4 juin, 2 juillet, 6 août, 3 septembre :
Tous les 1^{er} jeudi du mois, à partir du mois de mai jusqu'au mois
de septembre, se déroulent sur la place Jean Jaurès "les jeudi électro".
Rassemblement convivial de 19 h à 22h30
autour d'un apéro musical entre amis.



ZUMBA
Place Jean
Jaurès,
de 19h à 20h.
les 10 et
31 juillet,
les 14 et
28 août

MARCHÉ NOCTURNE ARTISANAL

vendredi 7 août, Centre du Village, de 17h à 23h.
De véritables artisans viennent exposer et vendre leurs bijoux, foulards, poteries...



LES ANIMATIONS ANNUELLES QUI NOUS RASSEMBLENT ...

... organisées par LA COMMISSION CULTURE

CONFÉRENCE PHILO, 23 janvier

Pierre le Coz, apprécié chaque année lors de la Fête de la Science est venu partager avec nous sa réflexion sur la gestion de nos émotions.



CINEMA-AUTREMENT

ont été projetés le **16 janvier** « Lunch box » film Indien », le **20 mars** « Tel père, tel fils », film japonais, le **22 mai**, « l'Homme de la Plaine », western américain.

Les séances reprendront : le **6 novembre avec La Flèche Brisée** (western). **Le 4 décembre**, nous continuerons alors notre voyage cinématographique à travers le monde autour des « Nouvelles Vagues ». Ce terme évoque un important mouvement apparu en France à la fin des années 50. Il est associé à de grands réalisateurs tels que François Truffaut, Jean-Luc Godard, Alain Resnais...

Or ce mouvement n'est pas exclusivement français, au même moment il voit également le jour au Royaume-Uni, au Japon, aux Etats-Unis, dans les Pays de l'Europe du Nord et de l'Est...

Cette année nous aurons le plaisir de vous proposer quelques films emblématiques de ces « autres Nouvelles Vagues » notamment : « **Le Petit Fugitif** de Ray Ashley et Morris Engel (1953) le **6 novembre**, Puis « **Samedi soir, dimanche matin** » de Karel Reisz (1960) le **4 décembre**.

L'HISTOIRE DES CHANTIERS

VENDREDI 15 MAI,

Monsieur CHOQUE est venu nous présenter un film qui, à travers les lancements de bateaux raconte l'histoire des chantiers. Un groupe d'anciens travailleurs des chantiers l'accompagnait. Fiers de leur travail, ils ont su nous montrer les différentes facettes de leur métier. L'émotion était grande dans la salle au souvenir de ces moments où la vie de La Ciotat se confondait avec celle des chantiers, où la joie éclatait au moment où la « vague », toujours maîtrisée, inondait la ville.



RÉTROSPECTIVE ROBERT WOGENSKY

exposition du 28 juin au 11 juillet à l'Espace Culturel.

Robert Wogenscky, attiré à La Cadière, tant par la qualité de la lumière que par la diversité des fonds sous-marins environnants, s'est employé à les transcrire d'abord au cours de séjours successifs puis dans une installation définitive. Les Cadiériens l'ont souvent rencontré dans les rues du village toujours souriant et cordial malgré sa notoriété.

Il a marqué la peinture du 20^e siècle. Partant de l'observation de la nature, il s'est engagé vers l'abstraction pour nous en faire mieux ressentir les émotions et la lumière.

Nombre de ses toiles figurent dans les musées de France et de l'étranger.

Une vingtaine de tapisseries ont été acquises par l'État dont une tapisserie de 50m² qui a pris place au Palais du Luxembourg.

Trente toiles et deux tapisseries sont exposées du 26 juin au 11 juillet

à l'Espace Culturel : **un évènement rare, à ne pas manquer**

Cette exposition, organisée par la municipalité sera ouverte tous les jours de 10h à midi et de 16h à 19h. Entrée gratuite.

Si nos rêves parlent, comme le dit l'écrivain Jean Paulhan, c'est bien à travers la peinture de Robert Wogenscky qui, dans ses toiles, transcende la nature et s'adresse directement à notre imagination.





JOURNÉES DU PATRIMOINE À L'ESPACE CULTUREL

Du vendredi 18 au dimanche 20 septembre

CONFÉRENCES

Vendredi 18 à 18h : « **La Toponymie de Signes** » ou Le trésor des noms de lieux d'un village provençal par Gérard Tautil, professeur honoraire de philosophie, Auteur de nombreux ouvrages sur la réalité culturelle, sociale et politique occitane.

Samedi 19 : Conférence organisée par la Maison du Patrimoine

Dimanche 20 à 16h : « **La Grotte Chauvet** » par le Docteur Duffaut. Conférence organisée par Les Amis de La Cadière.

EXPOSITION « LES ANNEES 15 »

• **L'Année 1715 :** Bandol est séparé de La Cadière.

• **L'Année 1815 :** Waterloo.

• **L'Année 1915 :** Deuxième année de la Grande Guerre ; les Cadiérens dans la tourmente

14° FÊTE DE LA SCIENCE À LA CADIÈRE du 7 au 10 octobre

Nous prévoyons un mini labo pour les enfants de l'Ecole élémentaire.
Au programme : développement de photos argentiques, expériences sur les champs magnétiques, observations au microscope, jeux mathématiques

Une intervention à l'école maternelle de JEAN-PIERRE CHAM-BOST sur les microbes ,

DES CONFÉRENCES À L'ESPACE CULTUREL :

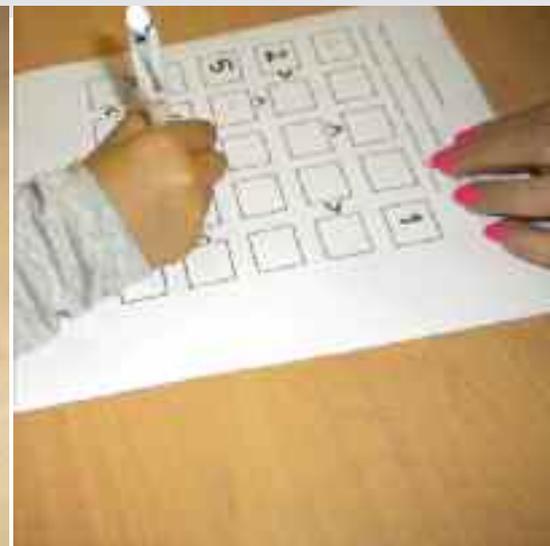
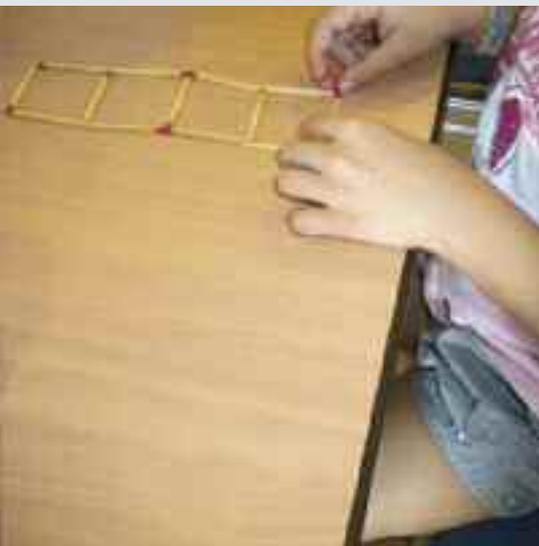
• Mercredi 7 octobre, à 20h30, « **Une mouche qui aimait trop les fraises** » ou comment développer des applications phytosanitaires des recherches en biologie du développement, par Benjamin PRUD'HOMME, Directeur de recherche au CNRS, Institut de Biologie du Développement de Marseille-Luminy (IBDM)

• Vendredi 9 octobre, à 20h30, « **Le magnétisme : du mystère antique aux matériaux du futur, quels nouveaux défis**

pour la science ? » par Bruno GUGLIARELLI, Professeur Université AIX-MARSEILLE, Laboratoire Bioénergétique et Ingénierie des Protéines.

• Samedi 10, à 15h30, « **Faut-il craindre de nouvelles épidémies malgré tous nos vaccins?** » par Philippe NAQUET, Professeur d'immunologie, Aix-Marseille Université, Centre d'Immunologie de Marseille-Luminy (CIML).

Conférence suivie d'une **table ronde** avec Philippe Naquet, Sonia LONGHI, Directrice de recherche au CNRS, Marseille et Frédéric CARRIERE, Directeur de Recherche au CNRS, Marseille, André NIEOULLON, Professeur Université AIX-MARSEILLE, Louis PORTE, Professeur émérite Université AIX-MARSEILLE. Pierre LE COZ, Professeur Aix-Marseille Université, apportera une conclusion philosophique à ce problème de société





AUTOUR DE L'ÉCOLE

Classe de mer à la calanque du Mugel

Date : mai 2015

2 classes, CE2 et CM1 de mesdames Gauthier et Daniel

Projet sur le développement durable et l'écocitoyenneté : sensibiliser les élèves au milieu marin et littoral, et les éduquer à la préservation et à la gestion durable de ce milieu.

La mairie participe financièrement à ce projet à hauteur de 1764€.

Classe transplantée dans les alpes maritimes

Du 25 au 27 mars 2015

La mairie participe financièrement à ce projet à hauteur de **1150€**

Les sommes allouées pour les sorties scolaires en bus (**500€ par classe**) servent également au financement de ce voyage.

Les maîtresses, les parents d'élèves organisent des ventes de gâteaux et les sommes récoltées allègent les dépenses de ces voyages et sorties scolaires.

Activité piscine

« Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences. » circulaire du 13 juillet 2004

Les classes de CP et CP/CE1 en début d'année scolaire et les classes de CM1 et CE2/CM1 en fin d'année scolaire, participent à l'activité piscine qui fait partie des enseignements obligatoires de l'éducation nationale. Pour cela nos élèves sont transportés en bus à la piscine de Sanary/mer.

La mairie participe financièrement à hauteur de **3500€**

Nouveau prestataire pour les NAPS et le Centre de Loisirs

La municipalité a changé de prestataire suite au marché lancé au mois de février. Les Nouvelles Activités Périscolaires, les Accueils de Loisirs péri scolaires et extrascolaires sont désormais mis en œuvre par l'ODEL Loisirs. Nous veillerons au maintien de la même qualité d'accueil et d'activités pour vos enfants : la validation par les autorités de l'État de notre Projet Educatif Territorial (PEDT), en est le garant.



LE LIONS CLUB ET LES ÉCOLES

Le LIONS Club LA CADIERE D'AZUR a remis 2 ordinateurs et un écran de projection aux écoles maternelle et élémentaire. Cette dotation d'une valeur de 1 600 euros est la contribution du LIONS Club à l'équipement informatique du groupe scolaire Paul BERT.



UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR LA JEUNESSE ?

AJCC, ces quatre lettres sont le sigle d'une association exceptionnelle, fondée il y a 12 ans, par des jeunes afin d'organiser leurs loisirs.

Soutenue par la municipalité et la CAF, elle a permis des rencontres dans le local mis à leur disposition, des séjours : week-end ski, voyages en Camargue, en Corse, à Paris, à Disney-Land... et toujours dans un cadre sécurisé.

La municipalité tient à remercier tous ceux (animateurs et bénévoles) qui ont mis leur énergie au bénéfice de cette belle aventure.

On n'entendait plus dire : « il n'y a rien pour les jeunes à La Cadière ».

Mais entre 2003 et 2015, les adolescents ont changé.

La municipalité souhaite mettre en place, une nouvelle organisation, en corrélation avec la CAF, plus globale et prenant en compte les réalités de la jeunesse actuelle.

Elle a d'ailleurs lancé une enquête afin de mieux percevoir les besoins et les attentes de nos jeunes, à partir de 12 ans. Vous pouvez retrouver cette enquête sur le site internet de la Mairie.

Il est important d'y répondre et de la rapporter au secrétariat de la Mairie.



Les Jeudis Electro

INFO MIAJ

Si votre enfant a quitté le collège ou le lycée sans formation suffisante pour entrer dans la vie active. Il ne faut pas attendre la rentrée pour trouver des solutions... car il en existe !

Deux fois par mois, à La Cadière et sur rendez-vous, un conseiller de la MIAJ peut le recevoir afin de faire un point précis sur sa situation et répondre à ses demandes. Il lui indiquera les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre son objectif en terme d'orientation et de qualification professionnelle. Il le guidera vers l'une des formations qualifiantes mises en place par la région PACA ou vers une formation par alternance.

La MIAJ est à vos côtés pour conseiller et aider les jeunes dans :

la recherche d'une formation,
la recherche d'un contrat de professionnalisation,
la recherche d'un emploi durable ou saisonnier,
leur projet de création d'activité,
la mise en relation avec un parrain (adulte bénévole et disponible les aidant dans leurs recherches).

Une seule condition : être âgé de 16 à 25 ans (jusqu'à la veille du 26^e anniversaire).

Si vous ne pouvez vous rendre disponible le vendredi matin pour la permanence de La Cadière, vous pouvez aussi vous adresser directement au siège de la MIAJ à La Seyne.

Tél : à La Cadière 04 94 98 25

Tél : à La Seyne ;08 26 88 68 20 (serveur vocal)

Vous pouvez aussi vous adresser à Mme Méric, déléguée par le conseil municipal à la MIAJ

Tél : 04 94 98 25 25





MISE AU POINT CONCERNANT LA FISCALITÉ LOCALE

L'augmentation du produit attendu pour 2015 des trois taxes locales (Taxe d'habitation, Taxe sur le foncier bâti sur le foncier non bâti) est en augmentation de 101 196 euros en raison de deux facteurs :

1/ Augmentation des bases des valeurs locatives fixées par la loi des finances 2015 de + 0,90 % soit 32 448,28 euros.

2/ Prise en compte par les services fiscaux de nouveaux biens non taxés en 2014 pour 68 747,72 euros.

En conséquence, le conseil municipal ayant décidé de ne pas augmenter les taux d'impositions, les ménages cadiérens verront leurs impôts 2015 augmentés de 0,90 % suite à la décision prise par l'Etat.

Il faut rappeler que les dotations de l'Etat reçues par la commune ont baissé de 33 299 euros en 2014 et de 90 585 euros en 2015.

ESPACE DE LIBRE EXPRESSION

Chères Cadiérennes, chers Cadiérens

Le Conseil municipal a décidé, sur proposition du Maire, de ne pas augmenter les taux d'imposition, cependant la revalorisation de la base a permis de réaliser de manière mécanique une recette fiscale supplémentaire de 101 196 €, prise directement dans le portefeuille des ménages Cadiérens.

Pour sa part et a contrario, la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume n'a pas eu le même scrupule. En effet, nous avons tous constaté l'augmentation importante de nos impôts (la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la Taxe d'habitation), mais cela n'a pas empêché le Président et les Vice-Présidents d'augmenter bien généreusement leur indemnité d'élu, dans le contexte économique difficile que nous connaissons, obérant un peu plus notre pouvoir d'achat.

Nous devons fermement rappeler que la transformation de la Communauté de commune en Communauté d'agglomération, avait pour but principal, nous expliquait-on pendant de nombreuses semaines, « la mutualisation des coûts », mais pour preuve le budget 2015 voit une augmentation massive de 5.8 M€. Cherchez l'erreur, à bon entendre !

À l'heure où l'Etat se désengage à l'endroit des Collectivités Territoriales, obligeant à une gestion rigoureuse, La Cadière a réalisé la réfection du bâtiment dit « les abattoirs » pour un montant de 400 000 €. Certes, la finalité était de créer une nouvelle salle à destination des associations locales. Or aujourd'hui, force est de constater que ce bâtiment n'est toujours pas exploité. Quel gâchis d'argent public et quelle gestion approximative !

Enfin, la problématique du P.L.U. peut se résumer en une phrase: « Pas d'assainissement collectif, pas de construction... » Malheureusement l'extension du réseau n'ayant pas été anticipé, il ressort clairement que les futurs logements sociaux seront prioritaires sur les seuls espaces constructibles notamment de part et d'autre du « lotissement des Oliviers ».

Restant fidèle à notre conviction d'être une minorité constructive et active.

Nous restons à votre écoute, l'équipe Tradition-Terroir-Modernité.
Olivier BONNET, Monique LUQUET, Marie-Hélène DOSTES,
Fabien SORRENTINO, Tamara TERRAGNO

[Contact : bonnet_olivier@orange.fr].



ÉTÉ 2015

DÉCLENCHEMENT DU NIVEAU DE VEILLE SAISONNIÈRE DU PLAN CANICULE NATIONAL

A l'approche de l'été, la Mairie et le CCAS restent à la disposition des personnes âgées, handicapées et isolées afin de leur venir en aide en cas de canicule jusqu'au 31 août...

La Mairie et le CCAS reconduisent le recensement des personnes fragiles. En cas de déclenchement d'alerte "canicule" les inscrits dans ces registres bénéficieront d'une intervention personnalisée. Sont concernées uniquement les personnes âgées de plus de 65 ans résidant à leur domicile, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile et les personnes handicapées résidant à leur domicile.

Toute personne désirant s'inscrire sur ce registre est vivement invitée à prendre contact avec le CCAS au 04 94 98 25 20. N'hésitez pas à vous faire le relais de ces actions auprès des personnes vulnérables et incitez-les à se faire connaître sans tarder auprès du CCAS, qui les contactera prioritairement en cas de canicule.

Le Plan Canicule s'articule autour de 3 axes principaux :

- L'information sur les précautions à prendre en cas de fortes chaleurs
- La gestion du registre des personnes fragiles isolées domiciliées sur la Commune de la Cadière d'Azur
- La mobilisation des services et l'intervention des agents et des bénévoles en cas d'alerte canicule de niveau 2 ou 3

Dans le cadre du plan national canicule 2015, une plate-forme téléphonique est mise en service au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe). À noter que les numéros d'urgence sont les suivants :

- le 15 (SAMU)
- le 18 (POMPIERS)
- le 112 (NUMERO D'URGENCE UNIQUE EUROPEEN)

LA POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE (0/4 ANS)

Une politique menée en partenariat

Afin de poursuivre et optimiser la politique en faveur du développement de la Petite Enfance, le contrat Enfance Jeunesse (initialement contrat petite enfance) a été pour la troisième fois renouvelé avec la Caisse d'Allocations Familiales du VAR. Grâce à ce contrat, la Commune peut bénéficier du soutien financier de la CAF, dans la limite de son champ de compétence visant à soutenir le développement de l'accueil (petite enfance mais aussi de la jeunesse).

Crèche 1, 2, 3 soleil

La commune de la CADIÈRE ainsi que celle du CASTELLET apportent un soutien financier à la crèche 1, 2, 3 soleil située au Plan du CASTELLET. Cette crèche accueille en moyenne 96 enfants (CADIÈRE et CASTELLET).

Réseau d'assistantes maternelles agréées

Pour aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale, la Commune a un réseau de 9 assistantes maternelles agréées avec 25 places (de 2 à 4 places suivant l'agrément par la PMI - Protection Maternelle Infantile).

Lieu d'accueil Enfants / Parents (LAEP) : les petits pas

C'est une belle aventure qu'être parent. Parfois, on est envahi de questions et de doutes : il est bon alors de pouvoir sortir de l'isolement, pour rencontrer d'autres parents, pour échanger et dialoguer entre pairs et professionnels.

Dans ce cadre, la Commune subventionne et met à disposition, de l'association les 3 C (Centre Culturel Cadièren) une salle, l'OUSTALLET, située rue Paul BERT pour accueillir enfants et parents afin de :

- soutenir et favoriser la relation enfants/

parents dans un cadre sécurisant,

- favoriser l'autonomie de l'enfant afin de le préparer aux séparations,
- rompre l'isolement social des parents par la rencontre avec d'autres parents et d'autres professionnels.

Les Kiwanis et l'école maternelle

Le Club KIWANIS des baies de BANDOL, SANARY, OLLIOULES participe, depuis plusieurs années, au financement du projet culturel et artistique d'une des classes de la Maternelle.

Le Président Michel GOUIX, accompagné de Messieurs CAZES, LEMAIRE et RIBOT ont remis un chèque d'un montant de 500 euros à la Directrice. Cette somme s'ajoute à la subvention municipale de 1 500 euros et aux sommes récoltées au cours de diverses actions initiées dans le cadre scolaire par les parents et l'école maternelle.



ACTION PASSERELLE VERS L'ÉCOLE MATERNELLE

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire 2015/2016, la Municipalité et l'équipe pédagogique de l'École Maternelle « Paul Bert » organisent, comme chaque année, une rencontre :

“ Action passerelle vers l'école maternelle ”

Les objectifs sont les suivants :

- Mieux connaître l'environnement (École, Municipalité, intervenants...) où vont évoluer les enfants
- Familiariser les enfants et les parents par étape avec l'école maternelle (locaux, projets, fonctionnement, équipe pédagogique...)
- Établir un climat de confiance avant la rentrée
- Formaliser la première rentrée de l'enfant



Pour bien préparer la première entrée à l'école des tout petits, parents et enfants sont invités à venir visiter la Maternelle.





« L'AGE TRESEN » ET LA RÉSIDENCE SAINTE-MADELEINE, FOYER 3^{ÈME} AGE



"Nos anciens constituent une grande richesse et sont le symbole de la mémoire collective, de la transmission d'un savoir, d'une expérience et ils méritent toute notre attention".

L'association des aînés : « ÂGE TRESEN » organise chaque mois des repas à thème en compagnie des résidents. C'est le chef cuisinier Christophe qui concocte des plats servis toujours avec le sourire et la bonne humeur par le personnel de l'Etablissement.

Avec ses tables en U, la salle de restauration a des airs de fête et se transforme, l'après-midi, en salle de jeu, loto notamment, doté par Age Tresen.

C'est aussi l'occasion de se rencontrer, échanger et partager d'agréables moments.



Nul doute que les aînés et les résidents sont très impatients de se retrouver tous les mois pour ce rendez-vous incontournable.

RÉSIDENCE SAINTE MADELEINE

À partir de 60 ans, les personnes seules ou en couple, valides et autonomes, désireuses de rompre avec leur (relative) solitude et de s'intégrer à un autre mode de vie dans une structure d'accueil peuvent se renseigner sur la résidence Sainte Madeleine.

C'est un lieu de vie public (et laïque) de 35 logements, qui fonctionne avec l'agrément aide sociale du Conseil départemental du Var.

Tous les renseignements seront donnés et expliqués en s'adressant

- Au Centre Communal d'Action Sociale du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30, par téléphone, n° 04 94 98 25 20 ou au bureau, rez-de-chaussée de la mairie annexe, place Jean-Jaurès,
- À la Résidence Sainte Madeleine, place Sainte Madeleine, du lundi au vendredi de 13h30 à 18h ou en téléphonant

au **04 94 90 00 63** ou par courriel :

foyerlogementsaintemadeleine@orange.fr

Les logements de type T1, T1 bis, T2, libres, sont aménageables au goût de chacun, ils seront proposés aux conditions du moment.

Exemple de prix-actuellement - pour un T1 bis Hébergement + restauration 1341.68 €.

Dressée sur le versant nord, dans la partie historique du village, la Résidence Sainte Madeleine bénéficie de points de vue différenciés, tant sur les vignobles, que sur la chaîne de la Sainte Baume. Elle permet à chaque résident de vivre en sécurité 24h sur 24h de participer aux animations programmées, si tel est son souhait, et de préserver son indépendance puisque seuls les repas sont pris en commun dans la salle de restauration.



LUQUETTES : TERRES CAILLOUTEUSES



Depuis la table d'orientation qui domine la plaine des Paluns, on admire tout le massif de sud Sainte Baume. Au premier plan juste après la route départementale s'élève au nord, sous la première ligne de crête, vers le Jas de Clare, le quartier des Luquettes ; le remarquable pic de Bertagne complète le tableau.

S'il est un quartier de la Cadière qui a beaucoup changé dans les dernières décennies c'est bien le quartier des Luquettes. La comparaison des plans cadastraux de la font des Luquettes illustre parfaitement comment une zone de terres boisées, pauvres et arides, où l'on ne comptait en 1830 que deux bastides et quelques bastidons (1), s'est transformée en une zone résidentielle couverte de villas et de piscines.

Dans les années cinquante, après la dernière guerre, si on trouve quelques vignes au bas, à la Font des Luquettes, ce ne sont en remontant la pente que terrasses couvertes d'oliviers, et plus au nord encore viennent les bois essentiellement de résineux. Comme toujours dans le midi les habitations sont rares là où l'eau est rare. Les quelques bastides des Luquettes se sont érigées là où un puits a permis de trouver une source, une veine d'eau, qui ne doit jamais se tarir. L'eau du puits était pompée pour remplir des bassins et canalisée jusqu'à la « pile (2) » de la cuisine. Les quan-

tités d'eau disponibles étant juste suffisantes pour les usages domestiques, il n'était alors pas question d'arroser les jardins (les pelouses étaient inconnues !). Le potager n'était constitué que de légumes se contentant de pluies printanières : c'était le temps des repas à base de fèves, petits pois et autres pommes de terre !

Si le quartier des Luquettes a changé en quelques décennies il reste que sa physiologie est toujours marquée par les activités ancestrales, culture de l'olivier et élevage ovin, qui l'ont façonné des siècles durant. Les murs de pierres sèches construits pour soutenir, drainer la terre et éviter l'érosion ont dessiné les restanques (3) où les oliviers étaient plantés. Le terrible gel de l'hiver 1956 les a presque tous tués, cette nuit de février où les habitants entendirent éclater leur bois gorgés de sève. Cette même année a vu par contre-coup s'arrêter le dernier moulin à huile des Luquettes. Les oliveraies et les restanques abandonnées, les murailles sont restées ; les marqueurs toponymiques y sont clairs (chemin de la muraille longue, chemin des belles pierres (4)). La pierre est chez elle aux Luquettes !

En Provence terre d'élevage ovin on pratiquait la transhumance à pied pour aller à l'estive. Le troupeau était conduit au nord par les voies les plus directes, coupant au

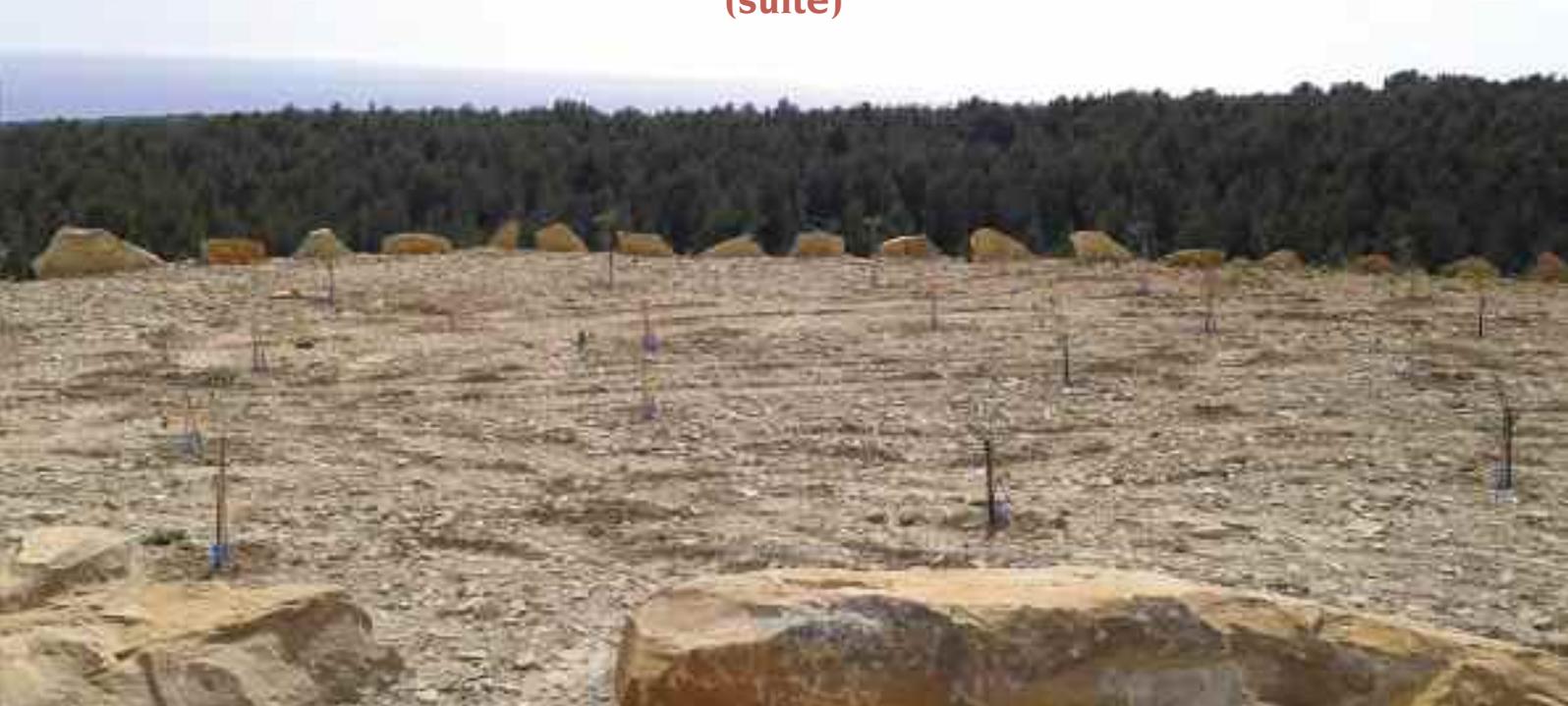
plus court par drailles et carraires (5), dont beaucoup aujourd'hui ont disparu, envahis par la végétation ou barrés par le nouvel habitat. Peu de documents existent sur ces chemins de transhumance mais l'actuel chemin de Cuges, qui barre le quartier en son milieu, a dû voir passer de nombreux troupeaux partis des bergeries de la Cadière, des Luquettes (Jas (6) de Clare), afin de rechercher les pâturages verts des contrées alpines.

Les Luquettes ont été ravagés en 1963 par un terrible incendie qui s'est propagé entre la Ciotat et Sainte Anne du Castellet. Dans les temps qui ont suivi, l'habitat a commencé à se développer sur ces terres à l'abandon, les résidences s'y sont multipliées. La proximité de l'autoroute permettant de gagner rapidement les bassins d'emploi de Toulon, de Marseille, ou d'Aix en Provence, le versant ensoleillé et tranquille des Luquettes est devenu un quartier très fortement prisé. « La transhumance » y est encore pratiquée, journalière cependant et de direction est-ouest !

Finalement l'évolution du quartier des Luquettes illustre parfaitement cette part de la Provence rurale qui a disparu, passant en quelques années, dans l'agriculture comme dans la société, à un autre système économique et social.

Luquettes : terres caillouteuses

(suite)



Notes

- 1. Bastides et bastidons :** les bastides sont des maisons de campagnes où l'on vit à l'année. Le bastidon est un petit local (10-30 m²), une annexe en quelque sorte. Quand les journées de travail sont longues on peut y séjourner quelques jours pour ne pas avoir à retourner (à pied) au village qui est loin ; il peut y avoir une place pour le cheval ou le mulet et on peut y entreposer les outils.
- 2. La pile :** évier massif en pierre (par ici de Cassis)
- 3. Restanque :** mur de retenue en pierres sèches, terrasse de culture
- 4. Chemin des belles pierres :** Les "Belles Pierres", vestige d'un mausolée romain, ont disparu après avoir été utilisées pour construire un moulin. N'en reste que le nom, témoignage d'un habitat gallo-romain en ce lieu. On trouve une représentation du mausolée (aussi décrit par un certain Marin (?) en 1781) dans le fonds Peiresc de la bibliothèque Méjane d'Aix en Provence.
- 5. Draille :** piste, chemin le plus direct pour rejoindre l'estive ; Carraire : chemin de passage pour les animaux
- 6. Jas :** bergerie à l'écart des habitations

